



MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 17-2-2023 Date de révision: 28-4-2023 Remplace la fiche: 2-2-2023 version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV
Numéro dans le registre norvégien des produits : 656298
Numéro dans le registre suédois des produits : 701804-7
Code du produit : 16000ULV
Type de produit : Autres huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification.
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive
Utilisé dans des systèmes clos
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030
pvhoorn@mpmoil.com - www.mpmoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	: -
Mentions de danger (CLP)	: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales et nationales. P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient: Acétamide, dérivés 2-hydroxy, N, N-dicocoalkyle, 1,2-propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco dérivés alkyles, 2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich	N° CAS: 398141-87-2 N° CE: 800-172-4 N° REACH: 01-2119969520-35	$\geq 1 - \leq 1,49$	Aquatic Chronic 2, H411
Acétamide, dérivés 2-hydroxy, N, N-dicocoalkyle	N° CE: 471-920-1 N° REACH: 01-0000019770-68	$\geq 0,1 - \leq 0,99$	Skin Sens. 1B, H317
1,2-propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco dérivés alkyles	N° CE: 482-000-4 N° REACH: 01-0000020142-86	$\geq 0,1 - \leq 0,99$	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	N° CAS: 67124-09-8 N° CE: 266-582-5 N° REACH: 01-2119953277-30	$\geq 0,1 - \leq 0,75$	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Benzène, dérivés de polypropène, sulfonés, sels de calcium	N° CE: POLYMER N° REACH: 01-2120040541-70	$\geq 0,05 - \leq 0,2$	Skin Sens. 1B, H317
2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique	N° CE: 701-392-2 N° REACH: 01-2119976364-28	$\geq 0,05 - \leq 0,2$	Skin Sens. 1B, H317
Methyl-1H-benzotriazole	N° CAS: 29385-43-1 N° CE: 249-596-6 N° REACH: 01-2119979081-35	$\geq 0,05 - \leq 0,2$	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 2, H411

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	N° CAS: 1218787-32-6 N° CE: 620-540-6 N° REACH: 01-2119510877-33	≥ 0,01 – ≤ 0,04	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
2-(2-heptadec-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol	N° CAS: 95-38-5 N° CE: 202-414-9 N° REACH: 01-2119777867-13	≥ 0,01 – ≤ 0,024	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acétamide, dérivés 2-hydroxy, N, N-dicocoalkyle	N° CE: 471-920-1 N° REACH: 01-0000019770-68	(9,4 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	N° CAS: 67124-09-8 N° CE: 266-582-5 N° REACH: 01-2119953277-30	(14,2 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317
Benzène, dérivés de polypropène, sulfonés, sels de calcium	N° CE: POLYMER N° REACH: 01-2120040541-70	(10 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation	: Pas nécessaire.
Après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Après ingestion	: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Lunettes de protection.
Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Détergent. Nettoyer dès que possible tout déversement, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Autres informations : Les déversements peuvent être glissants. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Température de manipulation : < 40 °C
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un récipient fermé.
Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Température de stockage : ≤ 40 °C
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires

: Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m³ oilspray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Rouge.
Aspect	: Liquide huileux.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 210 °C @ ASTM D92
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 17 mm ² /s @ 40°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: 847 kg/m ³ @ 15°C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

1,2-propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco dérivés alkyles

DL50 orale rat	> 2500 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)

ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

2-(2-heptadec-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol (95-38-5)

ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

1,2-propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco dérivés alkyles

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel
-----------------------------	-----------------------------

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	167 mg/kg de poids corporel
-----------------------------	-----------------------------

2-(2-heptadec-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol (95-38-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Danger par aspiration : Non classé

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Viscosité, cinématique : 17 mm²/s @ 40°C

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2. Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

CL50 poisson 1	2,4 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 poissons 2	3,3 mg/l Cyprinodon variegatus
CE50 Daphnie 1	4,6 mg/l Daphnia Magna
CE50 72h - Algues [1]	63 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique poisson	1 mg/l @4d Oncorhynchus mykiss
NOEC chronique crustacé	0,63 mg/l 2d Daphnia magna
NOEC chronique algues	0,313 mg/l 3d Selenastrum capricornutum

Acétamide, dérivés 2-hydroxy, N, N-dicocoalkyle

CE50 Daphnie 1	180 mg/l Daphnia magna
NOEC (chronique)	≈ 56 mg/l
NOEC chronique crustacé	100 mg/l @21DY (Daphnia magna)

1,2-propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco dérivés alkyles

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 autres organismes aquatiques 1	230 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	10 mg/l Desmodesmus subspicatus
CE50 72h - Algues [2]	16 mg/l Desmodesmus subspicatus

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)

CL50 poisson 1	0,75 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	0,58 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique poisson	56 mg/l @4DY (Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique crustacé	32 mg/l @2DY (Daphnia magna)
NOEC chronique algues	100 mg/l @4DY (Selenastrum capricornutum)

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)	
CL50 poisson 1	0,1 mg/l Brachydanio rerio
CE50 Daphnie 1	0,043 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,0053 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique algues	0,0156 mg/l @3DY (Pseudokirchneriella subcapitata)
2-(2-heptadec-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol (95-38-5)	
CL50 poisson 1	0,3 mg/l Brachydanio rerio
CE50 Daphnie 1	0,163 mg/l Daphnia magna
CE50 Daphnie 2	0,34 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,03 mg/l
NOEC chronique algues	0,011 mg/l
2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (Selenastrum capricomutum)
NOEC chronique algues	10 mg/l Daphnia magna
NOEC (acute)	NOEC Acute 32 mg/l @ 2DY (Daphnia Magna)
Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)	
CL50 poisson 1	25,5 mg/l (Pimephales promelas)
CL50 poissons 2	65 mg/l (Brachydanio rerio)
CE50 Daphnie 1	87,4 mg/l (Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	8,58 mg/l (Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	62 mg/l (Selenastrum capricomutum)
CEr50 (algues)	75 mg/l @ OECD Guideline 201, Pseudokirchnerielle subcapitata
NOEC chronique crustacé	184 mg/l @21DY (Daphnia magna)
12.2. Persistance et dégradabilité	
MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
DBO (% de DThO)	9,6 % DTO Thod 28d OECD TG 301F
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)	
DBO (% de DThO)	5,9 % DTO @28DY OECD TG 301 F
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)	
DBO (% de DThO)	63 % DTO @28DY OECD TG 301 D

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2-tétradécylloxirane, produits de réaction avec l'acide borique

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	26,7 % @28d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27,54
Log Kow	4,1
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation potentielle.

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)

Log Kow	5,7
---------	-----

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)

FBC poissons 1	110,2 mg/kg
Log Kow	3,6

2-(2-heptadec-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol (95-38-5)

Log Kow	> 7
---------	-----

2-tétradécylloxirane, produits de réaction avec l'acide borique

Log Kow	9,4
---------	-----

Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

Log Kow	1,71
---------	------

12.4. Mobilité dans le sol

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Sol	Empêcher la pollution du sol et de l'eau.
-----	---

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy)derivs., C10-rich (398141-87-2)

Sol	Adsorption dans le sol.
-----	-------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 06* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : Non réglementé
N° ONU (IMDG) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

Catégorie ABM : A(3) - dangereux pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Norvège

Numéro dans le registre norvégien des produits : 656298

Réglementations nationales norvégiennes : Agence norvégienne de l'environnement.

Suède

Numéro dans le registre suédois des produits : 701804-7

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH208	Contient: Acétamide, dérivés 2-hydroxy, N, N-dicocoalkyle, 1,2-propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco dérivés alkyles, 2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C

MPM ATF Automatic Transmission Fluid ULV

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.